Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Décembre 2015 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 15

- conseil municipal
- collecte du tri-sélectif
- colis de Noël des aînés
- arbre de Noël du personnel communal
- compte rendu du conseil municipal du 1er octobre
- repas des aînés
- foire d'hiver
- « Imagine Noël dans ta ville »
- élections régionales
- accueil de loisirs de la Toussaint
- Téléthon
- illumination de fêtes de fin d'année
- stationnement : nouvelle réglementation

Vie Scolaire 16 - 17

- école maternelle de Berguette
- permis internet à l'école Francis Billiau
- la semaine du goût dans les écoles

Vie Associative et Sportive 18 - 19

- Troyes les soldes !!!
- agenda
- C.O.S de Berguette
- section danse de la M.J.E.P
- association Evasions

Vie Culturelle 20 - 23

- ça s'est passé en octobre
  - * la fête de la science
  - * « quand j'étais petit »
  - * tournoi de jeux vidéo
  - * halloween
  - * atelier retouches photos
  - * atelier jeux
  - * lecture 14/18...

Informations Générales 24

- une maison sans chauffage, c'est possible ?
- déjections canines

Bloc Notes 25 - 26

Paris

Vendredi 13 novembre 2015

Journal d'informations municipales n°290

Directeur de la publication : **Jacques Napieraj**

Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues

Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr

Dépôt légal : Décembre 2015 - Tirage en 4 500 exemplaires - Distribution gratuite.

Impression Ville d'Isbergues

ISBERGUES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame, Monsieur, Chers Compatriotes,

Notre pays a été une nouvelle fois pris pour cible par ***des criminels extrémistes.***

Leurs actes abominables, d'une rare barbarie, ont créé l'effroi et l'indignation.

Au travers de ces actes, ce sont bien ***les valeurs de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et de Laïcité*** *que notre République a forgées que l'on a voulu atteindre.*

Ces derniers jours, chacun a pu exprimer à la fois ***sa condamnation et sa compassion*** *devant l'ignominie de ces gestes.*

Mais la République est forte *et elle saura, comme aux périodes les plus sombres de son histoire, se réunir pour combattre quiconque voudra l'atteindre, la fragiliser ou la déstabiliser.*

Elle saura faire face à ***tous les extrémismes*** *qui* ***préparent le terrain pour d'autres extrémismes.***

Dans ces circonstances, ***l'unité des Françaises et des Français*** *doit s'exprimer avec force et solidité.*

Elle est notre devoir de patriotes et de républicains.

Elle est notre résistance à la barbarie.

Cette unité de la Nation s'illustre par ***des mesures fortes immédiatement mises en œuvre.***

Elle s'incarne dans ***les propositions du Président de la République unanimement saluées par les représentants de la Nation*** *réunis lundi en Congrès.*

Nous allons donc vivre un certain nombre de mois sous le régime de ***l'Etat d'Urgence*** *qui répond à une crise exceptionnelle.*

Dans nos villes, dans nos campagnes, dans nos quartiers, ***il nous appartient,*** *chacun pour sa part,* ***d'assurer la continuité de la Nation, la défense de la Patrie et la permanence de la République.***

Peut-être aurons-nous à connaître quelques complications et désagréments dans notre vie quotidienne, mais ***notre force collective réside dans nos associations****, culturelles ou sportives et* ***ces innombrables actions de partage et de bénévolat*** *de celles et ceux qui se consacrent aussi aux autres, à nos jeunes comme à nos aînés.*

Notre responsabilité individuelle et collective*, riche de ces engagements généreux et quotidiens,* ***est de continuer tous ensemble à construire l'avenir de notre jeunesse et celui de nos territoires.***

Nous savons pouvoir compter sur vous en ces moments difficiles *et, du fond du cœur,* ***nous vous en remercions.***

Michel Lefait
Député

Jacques Napieraj
Maire d'Isbergues

Etat-civil

NAISSANCES

Le 13 septembre, **Emmy Bodart**, fille de Geoffroy et de Marie Doutriaux, *5 rue Arthur Lamendin.*
Le 6 octobre, **Milan Pollet**, fils de Gwendoline Pollet, *202 square Croix Racine.*
Le 9 octobre, **Maxime Obert**, fils d'Arnaud et de Gaëlle Bruge, *17 rue des écoles.*
Le 14 octobre, **Stecy Lory,** fille de Jean-Claude et de Aurore Petitprez, *appartement 20, résidence Anne Franck.*
Le 15 octobre, **Paolo Coupet**, fils de Thierry et de Marie-Emmanuelle Rodrigues, *295 G rue de Roupie.*
Le 15 octobre, **Louis Lemaître**, fils de Laurent et de Cindy Pollet, *17 rue du Maréchal Joffre.*
Le 21 octobre, **Lucas Huchez,** fils de Cédric et de Hélène Vermelle, *97 rue de Lambres.*
Le 21 octobre, **Djoy Obert**, fille de Christopher et de Gaëlle Poulet, *58 rue Anatole France, appartement 2.*
Le 27 octobre, **Alice Milbled**, fille de Matthieu et de Marion Duquenne, *62 rue Léon Blum.*
Le 5 novembre, **Margaux Levillain**, fille de Julien et de Pauline Devassine, 7 rue des Flandres

DECES

Le 12 octobre, **René Martel**, 56 ans, époux de Patricia Pollet, *212 rue de Guarbecque.*
Le 13 octobre, **Emilienne Souppart**, 90 ans, veuve de Camille Talle, *1159 rue Emile Zola.*
Le 16 octobre, **Jean-Michel Pattou**, 82 ans, veuf de Viviane Bécuwe, *18 rue de la Libération.*
Le 19 octobre, **Robert Dissaux**, 89 ans, époux de Renée Gaquière, *16 impasse du Canal.*
Le 22 octobre, **Nelly Favier**, 87 ans, retraitée, veuve de Marcel Darcheville, *54 rue Arthur Lamendin.*
Le 22 octobre, **Jean-Luc Bailleul**, 56 ans, ouvrier calorifugeur, *6 rue Anatole France.*
Le 29 octobre, **Guy Chavatte**, 72 ans, retraité, époux de Annie Alloucherie, *92 rue de l'Eglise de Berguette.*
Le 29 octobre, **Maria Dissaux**, 95 ans, veuve de Georges Fardoux, *4 rue de l'Eglise Saint-Maurice.*
Le 31 octobre, **Geneviève Delaire**, 78 ans, retraitée, époux de Guy Vanderaugstraete, *34 rue des Ecoles.*
Le 1er novembre, **Abel Decriem**, retraité, 87 ans, époux de Jeanne-Marie Catteau, *144 rue Louis Dupont.*
Le 7 novembre, **Marcel Bonniez**, 88 ans, retraité, époux de Yvette Chavatte, 125 rue Pasteur.
Le 16 novembre, **Régis Delvart,** retraité, 68 ans, *520 rue d'Auchel.*

Arbre de Noël du personnel communal

A l'occasion de l'arbre de Noël des enfants du personnel communal, l'Hôtel de Ville, les mairies annexes de Molinghem et de Berguette, le service culturel, ainsi que les services techniques de la ville d'Isbergues seront fermés le **mercredi 16 décembre 2015** après-midi.

Retrouvez le programme complet de « En attendant Noël... » dans cette édition du bulletin municipal.

Réservations au centre culturel (sur place uniquement) :
- pour les isberguois le 5 décembre
- pour les extérieurs le 9 décembre

Conseil municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira **mercredi 9 décembre 2015 à 18 h 30 à l'hôtel de ville.**

Collecte du tri-sélectif

Attention aux jours fériés !!!

Pour les habitants dont la collecte du tri-sélectif s'effectue habituellement le vendredi, il n'y aura **pas de ramassage les vendredis 25 décembre** (jour de Noël) et **1er janvier** (jour l'an) ceux-ci seront respectivement reportés aux **mercredis 23** et **30 décembre.**

Colis de Noël des aînés

La municipalité a le plaisir d'informer les aînés que le colis de Noël délivré aux personnes de plus de 65 ans sera distribué de la façon suivante :

Territoire d'**Isbergues** :

Distribution des colis le **mardi 8 décembre 2015** toute la journée à partir de 9 h 30. Et le **mercredi 9 décembre 2015** le matin à partir de 9 h 30.

Secteur de l'ancien **Molinghem** :

Distribution des colis **le jeudi 10 décembre 2015** à partir de 9 h 30.

Secteur de l'ancien **Berguette** :

Distribution des colis le **jeudi 10 décembre 2015** à partir de 13 h 30.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte à lettres et les personnes pourront passer retirer leur colis à l'hôtel de ville d'Isbergues ou en mairies annexes de Berguette et de Molinghem jusqu'au ***vendredi 18 décembre 2015*** *inclus.*

Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

Ensemble Pour notre Ville

Chères Isberguoises et Chers Isberguois,

Vous avez entre les mains le dernier bulletin municipal de l'année 2015. Nous demeurons persuadés que celui-ci est lu et attendu chaque mois. Au-delà de l'information générale, le principe de ce dernier permet aussi aux nombreuses associations de notre ville d'y faire paraître leurs animations.

Alors lorsqu' « Isbergues Infos » arrive dans les boites aux lettres après ces événements, comme le mois dernier, nous sommes interpellés, en notre qualité d'élus, par les bénévoles pour en connaitre les raisons.

Nous pensons que ce retard est lié à un problème technique mais ne connaissant pas, à la rédaction de cet article, le motif réel de ce retard, nous sollicitons Monsieur le Maire afin d'apporter une réponse à l'ensemble de nos concitoyens par le biais de ce bulletin. Notre volonté n'est pas de mettre quiconque dans l'embarras mais bien d'apporter des précisions notamment aux bénévoles qui œuvrent au quotidien au sein des associations.

De plus, nous invitons la majorité municipale à améliorer voire changer la formule du bulletin municipal afin de le rendre encore plus attractif. Nous sommes disponibles pour y travailler de façon collective.

En ce mois de décembre, qui se veut logiquement synonyme de fêtes, notre groupe souhaite très sincèrement que tous les habitants puissent connaître de bons moments de convivialité.

Bien à vous.

Guy Thimothé, Dominique Dissaux et Roger Flament. Contact : ensemblepournotreville@gmx.fr

---

Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'avenir

Chères Isberguoises, chers Isberguois,

Notre projet de campagne était d'améliorer le bien-être des habitants tout en réalisant des économies. Certaines de nos idées ont été entendues, telles que le désherbage même s'il était tardif, l'installation de radars pédagogiques, la remise en état du feu tricolore du collège, la mise en sécurité du carrefour prés du foyer logement.

Par contre, de nombreux progrès restent à faire.

- il serait impératif d'étudier la mise en place d'une alternative au stationnement bilatéral qui demeure un réel problème de sécurité dans certains quartiers.
- les dégradations, l'incivisme et le vandalisme nuisent à la quiétude des Isberguois. Nous aimerions que des actions de prévention soient menées auprès des jeunes et de leurs familles.
- la propreté de la ville et de nos parcs reste également un sujet préoccupant : déjections canines, déjections sauvages, canettes et détritus jonchant les sols… Il serait plus que nécessaire d'installer des poubelles sur l'espace public (place Clément Loyer, place Basly, dans les parcs, devant les écoles…)
- nous regrettons les nouvelles fermetures de magasins et de services de proximité. La commune se doit de réagir pour favoriser leur maintien et l'implantation de nouveaux commerces.

Tout comme vous, nous souhaitons retrouver une commune agréable, propre et plus dynamique ! Nous vous souhaitons une bonne fin d'année.

Bernadette Duponchel, Dominique Delhaye, Chantale Dupuis, Christophe Brief et Marie-Paule Clarebout - 06.82.91.23.39
imb-pourlavenir@laposte.net

Permanences des élus

Hôtel de ville

M. Jacques Napieraj, *Maire*
Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Uniquement sur rendez-vous :

Mme Micheline Dautriche, *1ère adjointe*
Adjointe chargée des personnes âgées, de la santé, du foyer-logement et des relations avec le C.C.A.S
1er et 3ème lundis du mois (après-midi)

M. Michel Bincteux, *adjoint chargé des relations avec le monde associatif, de l'environnement, des questions relatives aux espaces verts*
lundi matin

Mme Marie-Andrée Payelle, *adjointe chargée des affaires sociales et des personnes handicapées*
mardi matin

Mme Geneviève Dupont, *adjointe chargée du logement social, de l'urbanisme et de l'état-civil*
mardi après-midi

M. Philippe Campagne, *adjoint chargé de la jeunesse et des sports*
mercredi ou jeudi matin

Mme Nathalie Dereumetz, *adjointe chargée des affaires scolaires, péri et postscolaires, de la restauration scolaire, et de la culture*
mercredi ou vendredi après-midi

M. Gérard Corriette, *adjoint chargé de la communication, des affaires économiques et de la sécurité*
vendredi matin

M. Jean Bodlet, *conseiller municipal chargé des travaux, des voies et réseaux divers, de l'hydraulique, des bâtiments communaux (hors installations sportives), des affaires foncières et des relations avec le monde agricole*
sur rendez-vous

M. Michel Lefait, *député de la 8ème circonscription (en cas d'absence la permanence est assurée par sa suppléante Mme Micheline Dautriche)*
1er et 3ème lundis du mois de 16 h 30 à 18 h

Mairie annexe de Berguette

M. Thierry Dissaux, *maire délégué*
sur rendez-vous

Mairie annexe de Molinghem

M. Jean Bodlet, *maire délégué*
sur rendez-vous

A l'occasion des vacances de Noël, les permanences du maire des maires délégués et des adjoints sont suspendues
du lundi 21 décembre 2015
au vendredi 1er janvier 2016.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 1er octobre 18 h

1. Naissances - Décès

Le conseil municipal observe un moment de recueillement à la mémoire de Mme Brigitte Pottier-Descamps, membre du conseil consultatif de la commune associée de Berguette, décédée le 31 août 2015.

Monsieur le Maire présente ses condoléances à la famille de M. Edgard Chalieux décédé le 22 septembre 2015 (mari de Mme Monique Chalieux-Deleurence, ancienne employée de la commune) et adresse ses félicitations, au nom du conseil municipal, à M. Maxime Rogez, employé du centre culturel, à l'occasion de la naissance de son fils Arthur né le 23 juillet 2015.

2. Remerciements

- le directeur de l'école maternelle élémentaire Carnot (mise à disposition du centre culturel les 19 et 21 mai derniers pour des scènes de théâtre),
- la famille de Mme Brigitte Pottier (sympathie témoignée lors du décès).

Pour subventions :

- *les anciens combattants et veuves de guerre d'Isbergues,*
- *la directrice et l'A.E.P de l'école Saint-Eloi Sainte-Isbergue,*
- *l'association des préretraités, retraités, veuves et invalides C.F.T.C. d'Isbergues et environs,*
- *la délégation départementale de l'association des paralysés de France,*
- *l'amicale laïque d'Isbergues,*
- *l'association départementale des transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP 62),*
- *la prévention routière,*
- *la coopérative scolaire de l'école élémentaire Carnot,*
- *l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Berguette,*
- *l'amicale des écoles publiques de la commune associée de Berguette,*
- *le Comité des Œuvres Sociales de Molinghem*
- *la société colombophile « Les Mosquitos »,*
- *l'amicale laïque de Molinghem,*
- *l'A.P.E. des écoles de Molinghem.*

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 26 juin 2015

Le compte rendu de la réunion du 26 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président de la Communauté de Communes Artois-Flandres a reçu, le 22 juin dernier, de Mme la Préfète du Pas-de-Calais un courrier relatif au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales qui explique que l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Selon les calculs de l'état, l'ensemble intercommunal composé de la Communauté de Communes Artois-Flandres et de ses communes membres est, pour l'année 2015, bénéficiaire net, d'un montant total de 74 397 €.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 25 juin 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Artois-Flandres, comme il l'avait déjà fait pour les années 2012, 2013 et 2014, a décidé à l'unanimité d'opter, pour l'année 2015, pour la répartition dite « dérogatoire libre » du F.P.I.C. prévoyant que les 74 397 € dont l'ensemble intercommunal est bénéficiaire net reviennent intégralement à la Communauté de Communes Artois-Flandres.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre la décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes Artois-Flandres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'opter, pour l'année 2015, pour la répartition dite « dérogatoire libre » du F.P.I.C. prévoyant que les 74 397 € dont l'ensemble intercommunal est bénéficiaire net reviennent intégralement à la Communauté de Communes Artois-Flandres.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 15.04.03).

5. Evolution des compétences de la C.C.A.F

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été invité par le Président de la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F) à une réunion de travail sur l'avenir de cette institution.

Le président de la Communauté de Communes a, en effet, informé les Maires des communes membres, de la proposition faite à Mme la Préfète par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Béthune, de fusionner les Communautés de Communes Artois Flandres et Artois Lys (dont le siège est à Lillers) dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Il a par ailleurs été précisé que la loi NOTRe, publiée au journal officiel le 8 août dernier, a fixé le seuil démographique minimum des intercommunalités à 15 000 habitants et que la Communauté de Communes Artois-Flandres compte actuellement 17 629 habitants.

La discussion engagée au cours de cette réunion a donc porté, non pas sur le périmètre et le nombre d'habitants de la Communauté de Communes mais plutôt sur l'évolution des missions confiées par les communes à cette structure.

Il est donc prévu de réfléchir collectivement à de nouvelles missions à confier à la Communauté de Communes dans le périmètre actuel des 14 communes membres.

Cependant, la loi NOTRe, ayant rendu obligatoire la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2020, il a été évoqué la possibilité, à moyen terme, d'élargir le périmètre de la Communauté de Communes à l'échelle des syndicats d'eau intervenant sur le territoire afin d'assumer cette prise de compétence nouvelle, imposée par la loi. Cette évolution logique de l'intercommunalité pourrait ainsi permettre l'amélioration du service rendu en la matière et la mutualisation des moyens mis en œuvre à l'échelle du territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, rappelle que les communes constituant l'actuelle Communauté de Communes Artois Flandres ont déjà fusionné en 2001 les structures dont elles étaient membres préalablement,

sans attendre quelqu'impulsion que ce soit de l'Etat, cela ayant alors entrainé une hausse importante de la fiscalité locale à la suite du non-respect par l'Etat de ses engagements en matière de dotation globale de fonctionnement (+ 20 % des taux la première année, + 10 % l'année suivante) ;

Il refuse la fusion de la Communauté de Communes Artois Flandres avec la Communauté de Communes Artois Lys, telle qu'envisagée, souhaite l'évolution des compétences de la Communauté de Communes Artois Flandres et rappelle que l'évolution de l'intercommunalité doit se faire par étapes, dans le respect des communes.

Les élus de la liste « Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'avenir » font part de leurs craintes si la commune reste dans la structure actuelle face aux grosses intercommunalités aux alentours et se trouve à contrecourant du plan national.

Délibération adoptée par 24 votes pour, 5 votes contre et 0 abstention (n° 15.04.04).

6. Tarifs et gratifications

1) Tarif des concessions des cimetières

Monsieur le maire propose de revoir le tarif des concessions des cimetières en appliquant une augmentation de 2,2 % à compter du 1er janvier 2016 et d'arrondir à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.04.05) adoptée à l'unanimité, décide de fixer le prix du terrain des concessions perpétuelles des cimetières à compter du 1er janvier 2016, à 38 € le mètre carré.

Augmentation de 2,2 %, compte tenu que les tarifs des concessions cimetières n'ont pas augmenté depuis 2013 (1 % en 2014, 1 % en 2015 et inflation sur 1 an de 0,2 %).

2) Tarif des cases des columbariums

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif de location des cases des columbariums dans les cimetières de la ville fixé en appliquant une augmentation de 0,2 % à compter du 1er janvier 2016 et d'arrondir à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.04.06) adoptée à l'unanimité décide de fixer le prix de cession des cases des columbariums dans les cimetières de la ville à compter du 1er janvier 2016, comme suit :
- durée d'occupation 15 ans : 288 €,
- durée d'occupation 30 ans : 572 €,
- durée d'occupation 50 ans : 953 €.

3) Gratifications allouées à l'occasion de l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Monsieur le Maire propose de revoir le montant des gratifications allouées à l'occasion de l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, aux salariés de la ville en appliquant une augmentation de 0,2 % et d'arrondir à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.05.07) adoptée à l'unanimité, décide que les salariés de la ville, dont les dossiers seront instruits à compter du 1er janvier 2016 et auront obtenu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, se verront attribuer une gratification à cette occasion de :
- échelon or : 756 €
- échelon vermeil : 568 €
- échelon argent : 374 €

4) Modification des tarifs de locations et règlement des salles municipales année 2015

Il est proposé de remettre en location la cantine de Berguette, récemment rénovée dont la capacité est passée à 140 personnes à compter du 1er octobre 2015 au même tarif que la bourse du travail. La location sera possible pendant les vacances scolaires sauf les week-ends de veille de rentrée scolaire ainsi que le jour précédant la rentrée scolaire.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.04.08), décide d'adopter à l'unanimité le règlement qui s'applique pour les contrats conclus à compter du 1er octobre 2015 et d'appliquer les tarifs des locations de salles annexés à la délibération pour les contrats conclus à compter du 1er octobre 2015.

5) Tarif et règlement des locations de salles municipales année 2016

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des locations de salles en appliquant une augmentation de 0,2 % avec arrondi à l'euro le plus proche à compter du 1er janvier 2016.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.04.09) adoptée à l'unanimité, décide d'augmenter de 0,2 % les tarifs des locations de salles pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2016 et d'adopter le règlement qui s'applique pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2016.

6) Subventions d'études

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 14.05.07 du 25 septembre 2014 visée par la Sous-Préfecture de Béthune le 6 octobre 2014, une subvention d'études annuelle de 24,85 € a été prévue en faveur des élèves de la commune fréquentant un établissement public ou privé pour y recevoir un enseignement du 1er cycle du second degré non dispensé dans la communauté de communes ou du 2ème cycle du second degré.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après délibération (n° 15.04.10) adoptée à l'unanimité, le conseil municipal décide de porter à 24,90 € par année scolaire, à compter de la rentrée 2015/2016, le montant de la subvention d'études attribuée aux enfants domiciliés dans la ville et fréquentant des établissements publics ou privés des 1er cycle (pour un enseignement non dispensé dans la commune) et 2ème cycle du second degré. Il précise que la subvention sera versée aux personnes qui détiennent l'autorité parentale, sur justification de la scolarité des enfants dont ils ont la charge.

7) Tarif des restaurants municipaux

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.04.11) adoptée à l'unanimité, décide une augmentation de 0,2 % et fixe le tarif à appliquer à compter du 1er janvier 2016 pour les restaurants municipaux de la ville comme suit :

Tarifs enfants et adultes

Tarif journalier, soit un repas :
- enfant : 2,47 €
- adulte : 3,97 €

Tarifs enfants relevant d'un P.A.I

Tarif journalier (un repas) pour un enfant : 1,21 €

Le personnel enseignant qui assure la surveillance des enfants se verra appliquer le tarif enfant.

Les élus de la liste « Isbergues Molinghem Berguette pour l'avenir » suggèrent de créer une régie communale afin d'éviter les impayés. Monsieur le Maire précise que le système actuel de factures a été mis en place en son temps à la demande et en accord avec les services fiscaux de l'époque qui craignaient des pertes d'emplois si le travail de la trésorerie diminuait.

8) Tarifs de location et d'utilisation des différents services du centre culturel

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location et d'utilisation des différents services du centre

culturel en appliquant une augmentation de 0,2 % à compter du 1er janvier 2016 et d'arrondir à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.04.12) adoptée à l'unanimité décide de fixer les tarifs de location et d'utilisation des différents services du centre culturel à compter du 1er janvier 2016.

9) Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1er janvier 2016

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.04.13) adoptée à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation de 0,2 % à compter du 1er janvier 2016 et de modifier les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif, les familles devront nous fournir leur attestation C.A.F. ou leur numéro d'allocataire.

Les familles non allocataires devront nous fournir leur déclaration de revenus pour nous permettre de calculer leur quotient familial.

Afin de permettre une plus grande participation et d'aider les familles ayant plusieurs enfants, un tarif dégressif sera appliqué comme suit :
- 10 % pour le 2ème enfant, - 20 % pour le 3ème , - 30 % pour le 4ème, - 40 % pour le 5ème, - 50% à partir du 6ème.

Il est précisé que pour bénéficier de ces réductions, la 1ère inscription prise en compte sera celle de l'aîné, puis des cadets dans l'ordre décroissant de leur âge. Sont concernés par ce tarif, les enfants issus de familles recomposées (concubinage notoire, pacs, mariage) même non domiciliés habituellement chez le parent résidant dans la commune.

Les factures seront à régler auprès des « Francas » en ce qui concerne l'accueil de loisirs des petites vacances (hiver, printemps et automne) et, auprès de la trésorerie d'Isbergues en ce qui concerne l'accueil de loisirs des vacances d'été (juillet et août).

10) Gratification allouée aux mères de famille à l'occasion de la remise de la médaille de la famille française, tarifs des garderies et des friteries

Il n'y aura pas d'augmentation cette année compte tenu que l'augmentation globale du tarif de 0,2 % n'a pas d'impact sur le tarif actuel. Il faudra néanmoins étudier la possibilité d'une augmentation du tarif en cumulant les diverses augmentations annuelles dès que ce cumul de pourcentage aboutira à une augmentation identifiable des prix.

7. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'avancement de grade des agents et selon l'évolution des effectifs, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2015.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.04.14), adoptée à l'unanimité décide de créer :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 7 postes d'adjoint administratif de 1ère classe,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe.

Et de supprimer : 1 poste de technicien

8. Convention de servitude avec E.R.D.F pour le passage de lignes électriques souterraines rue Victor Decriem (raccordement dégrilleur)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec E.R.D.F pour le passage d'une ligne électrique souterraine et ce, afin de permettre le raccordement du dégrilleur électrique situé rue Victor Decriem.

Il précise que cette servitude concerne la parcelle cadastrée section AK n° 250 appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.04.15) adoptée à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude désignée ci-dessus à intervenir avec E.R.D.F ainsi que tous les documents relatifs à l'établissement de ladite convention de servitude.

9. Marché de service relatif à l'entretien de divers espaces verts de la commune (hors stades)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché de service relatif à l'entretien de divers espaces verts de la commune (hors stades) arrive à son terme le 31 décembre 2015.

Par conséquent, il propose de le relancer pour un an ferme, reconductible 2 fois (par reconduction expresse) sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen.

Il ajoute que ce sera un marché à bon de commande avec un minimum annuel de 138 600 € TTC et un maximum annuel de 228 000 € TTC.

De plus, le marché est réservé aux entreprises adaptées.

Le maximum total du marché sera donc de 684 000 € TTC.
Le conseil municipal, après délibération, (n° 15.04.01) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen afin de désigner l'attributaire ; et le pouvoir adjudicateur à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagements ainsi que tous les documents relatifs à ce marché dans la limite du montant total des services qui s'élèvent à 684 000 € TTC.

10. Marché de service relatif à l'entretien des stades de la commune et de leurs abords

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché de service relatif à l'entretien des stades de la commune et de leurs abords arrive à son terme le 31 décembre 2015.

Par conséquent, il propose de le relancer pour un an ferme reconductible 2 fois (par reconduction expresse) sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen.

Il ajoute que ce sera un marché à bon de commande avec un minimum annuel de 144 000 € TTC et un maximum annuel de 228 000 € TTC.

Le maximum total du marché sera donc de 684 000 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen afin de désigner l'attributaire ; et le pouvoir adjudicateur à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagements ainsi que tous les documents relatifs à ce marché dans la limite du montant total des services qui s'élèvent à 684 000 € TTC.

Délibération adoptée par 21 votes pour, 8 votes contre et 0 abstention (n° 15.04.02).

11. Demandes de remboursement des frais d'accueil de loisirs sans hébergement pour maladie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des enfants ont été absents de l'accueil de loisirs sans hébergement

de juillet et août pour maladie.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et vu les certificats médicaux fournis, le conseil municipal décide par délibération (n° 15.04.18) adoptée à l'unanimité de rembourser aux familles les journées d'absences payées, soit un total de 321,13 €.

Une réflexion est menée afin d'étudier la possibilité d'instaurer un jour de carence ou un minimum de remboursement.

12. Effectifs de l'A.L.S.H-été 2015

Durant les 4 semaines du mois de juillet, 848 enfants ont été accueillis à l'accueil de loisirs sans hébergement. Durant les 3 semaines du mois d'août, 288 enfants ont été accueillis.

13. Rentrée scolaire 2015/2016

A la rentrée de septembre 2015, l'effectif des écoles publiques de la commune (maternelles et élémentaires) s'élevait à 884 élèves, soit une augmentation de 37 élèves par rapport à la rentrée de 2014.

14. Statistiques de fréquentation du centre culturel

Au 4 septembre 2015, il y avait 2 360 adhérents, soit une augmentation de 564 adhérents par rapport à 2014. En 2015, 22 066 places ont été réservées lors des différents spectacles. Le centre culturel répond à pas mal de sollicitations.

15. Maison de l'enfance et de la famille (M.E.F)

La M.E.F a ouvert ses portes le 11 mai 2015. Située dans l'ancienne école maternelle « Les Sablons », elle accueille différents organismes chargés d'apporter aide et conseils aux personnes qui en ont besoin. Des permanences sont assurées actuellement par :

- *la Maison du Département et de la Solidarité de Lillers (MDS),*
- *la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras (C.A.F),*
- *les groupes de paroles (parents enfants) de la C.A.F,*
- *la consultation des nourrissons, les ateliers d'éveil,… (P.M.I),*
- *la sécurité sociale,*
- *le conciliateur de justice,*
- *l'association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC),*
- *habitat insertion.*

La directrice du relais d'assistantes maternelles (RAM) a pris ses fonctions depuis le 1er octobre 2015.

16. Travaux du Foyer Logement

La cuisine a été réceptionnée le 10 septembre dernier avec une réserve concernant la hotte de cuisine (problème de raccordement de l'équipement en cas de gel) et depuis le 9 septembre, le personnel a intégré ses nouveaux locaux permettant ainsi la remise en route de la restauration traditionnelle le jeudi 10 septembre.

Des travaux de réfection des façades ont démarré le 15 septembre dernier.

Il est prévu le remplacement des briques défectueuses, la réfection des joints de briques et l'application d'un hydrofuge sur la façade.

Le maître d'ouvrage est LTO et le maître d'œuvre est SECC à Créteil. L'entreprise chargée de la réalisation des travaux est Verschooris à Wavrin.

La durée des travaux est de 2 mois (hors intempéries).

Les informations concernant ces travaux ont été transmises aux résidents le mercredi 9 septembre dernier.

17. Point sur les travaux

- finalisation des travaux à l'école de Berguette avec la :

** création d'un parking de 12 places près de l'église + 12 places cantines,*
** réfection de la voirie chemin des processions,*
** mise en service du restaurant scolaire le 3 septembre 2015 avec 12 places de parking.*
** création d'un nouveau préau et aménagement des voiries et espaces verts intérieurs de l'école.*
** un local de stockage pour le matériel sera créé pour stocker le matériel des enseignants de la maternelle.*

- des travaux au presbytère d'Isbergues ont été réalisés (peinture, installation d'un sanitaire, …),
- le bardage du stand de tir est terminé,
- l'enduit à la salle d'échecs a été réalisé,
- l'enduit du mur a été réalisé dans la cour de l'école maternelle Pasteur ainsi que l'enduit et la peinture de la façade de la maternelle Pasteur,
- des salles de classes de l'école élémentaire Carnot ont été remises en peinture,
- la dernière tranche de pose des menuiseries a été réalisée à la maternelle Carnot,
- la pose de stores à l'école Pasteur et à l'école Carnot se fera à la Toussaint,
- un dispositif de plafond acoustique a été installé au local de la fanfare Molinghem-Isbergues,
- le pont bleu a été repeint,
- la 3ème tranche du parc des cités qui a été engagée en juillet, sera terminée en octobre sauf plantations :

** connexion vers la rue de l'église par les terrains Vaast avec à terme, la création d'un verger*
** connexion depuis le terrain d'honneur de Berguette vers la place Edmond Mille avec installation d'une aire de jeux et d'un boulodrome (non couvert),*
** pose des totems réalisée à chaque entrée du parc (sauf terrains Vaast en attente de la finalisation du revêtement),*
** installation de sélecteurs de passages (pose des grillages commandés début juin mais nous faisons face à une entreprise défaillante),*
** l'ouverture du terrain Vaast est à étudier (pose d'une clôture pour les riverains).*

- les radars pédagogiques ont été installés,
- la C.C.A.F. a été mandatée pour remettre en fonction les feux du collège,
- réfection des trottoirs : un devis est en cours pour les trottoirs de la rue Léon Blum,
- les travaux de réfection du pont blanc et du square Valentin vont débuter,
- impasses de la rue Salengro : il est envisagé une réunion publique.

18. Réponse aux interrogations soulevées par les d'opposition concernant le programme de lutte contre les inondations

Suite aux fortes précipitations du 1er septembre de 17 h 15 à 17 h 45, durant lesquelles ont été relevés 31 mm d'eau au mètre carré, il a été procédé au nettoyage des canalisations dans les 2 secteurs où des débordements sont survenus. Dans le secteur de la pharmacie des aciéries à l'angle de la place Clément Loyer, il a été procédé au nettoyage des deux dalots et à la suppression d'un bloc de béton dans les regards. Ces obstacles étaient à l'origine de la réduction d'un tiers de la capacité de l'ouvrage. Dans le secteur rue de Pologne, à l'angle de l'école Jules Ferry, il a été procédé au nettoyage des deux dalots et à la suppression d'un bloc de béton dans les regards situés ruelle Pingry, ce qui avait pour conséquence la réduction d'un tiers de la capacité de l'ouvrage.

C'est environ 500 mètres de réseau qui ont été hydrocurés en 7 jours. 2 mètres carrés de déchets ont été retirés (blocs de bétons et des sables).

L'hydrocurage sera repris dans la limite du crédit qui a été attribué pour ce travail et qui selon le programme, était à faire en 2016.

Repas des aînés

Le repas offert aux aînés de la commune associée de Molinghem aura lieu le **mercredi 2 décembre 2015** à la salle Edmond Mille.

Les repas sont offerts par la municipalité aux personnes résidant dans la commune, âgées de 65 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint(e) quel que soit leur âge.

Les personnes concernées seront invitées par courrier. En cas d'omission, vous êtes priés de vous adresser à l'hôtel de ville d'Isbergues au 03.21.61.30.80.

Passage de la balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période **du 16 au 22 décembre 2015.** Pour tout renseignement concernant ce service contactez **la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F)** au **03.21.61.54.40.**

Foire d'hiver

La 28ème foire d'hiver aura lieu du **samedi 5 décembre au mercredi 9 décembre 2015**, place du kiosque, rue Cense Balque.

Une distribution de bons offerts par le comité des fêtes de Molinghem et donnant l'accès aux manèges et stands, aura lieu le **dimanche 6 décembre 2015** à 15 h 30, place du Kiosque.

De plus, une journée spéciale : 1 ticket acheté, 1 ticket gratuit est prévue le **mercredi 9 décembre 2015**.

« IMAGINE NOËL DANS TA VILLE »

Concours de dessin ouvert à tous les enfants du territoire de 3 à 12 ans

La Communauté de Communes Artois Flandres, en partenariat avec l'Association des Commerçants et Artisans de l'Intercommunalité (ACADI), organise **du 18 décembre 2015 au 2 janvier 2016** un concours de dessin à l'attention des enfants du territoire.

Ce concours est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Artois Flandres.

Chaque dessin devra se référer au thème **« Imagine Noël dans ta ville »** et être présenté obligatoirement sur un papier Canson de format 24x32 à retirer dans les commerces participants.

Chaque dessin, réalisé par l'enfant et sans aide extérieure, pourra être présenté selon la technique souhaitée (feutre, crayon, peinture…)

Chaque enfant ne pourra présenter qu'un seul dessin.

Conditions de participation

Le dessin devra être remis avant **le samedi 2 janvier à 19 h**, chez le commerçant ayant distribué le papier Canson. Devront obligatoirement figurer au verso de chaque dessin *le nom, le prénom, l'âge de l'enfant, ainsi que les coordonnées et numéro de téléphone des parents.*

Chaque commerçant participant à l'opération désignera pour chaque tranche d'âge, **3 - 5 ans** et **6 - 12 ans**, un dessin gagnant dont les lauréats recevront un cadeau.

Parmi tous les dessins primés, un jury déterminera pour chaque tranche d'âge, les 2 plus beaux dessins du concours et les gagnants repartiront avec un « super lot ! » Tout lot gagné ne pourra être échangé.

Tous les dessins réalisés à l'occasion de ce grand jeu de Noël seront présentés en début d'année à l'occasion d'une exposition qui se tiendra au Centre Culturel d'Isbergues.

Retrouvez la liste des commerçants participant sur le site Internet de la Communauté de Communes Artois Flandres à partir du lundi 7 décembre 2015 : www.cc-artois-flandres.fr

Retrouvez également l'affiche et le règlement du concours dans les commerces participants

Qui va-t-on élire les 6 et 13 décembre 2015 ?

Les dimanches 6 et 13 décembre, les habitants de la commune seront amenés à participer aux élections régionales afin d'élire les conseillers régionaux et leurs suppléants pour une durée de 6 ans qui représenteront notre nouvelle région : Nord/Pas-de-Calais/Picardie. En effet, dans le cadre de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, la carte des régions de France a été redessinée modifiant ainsi les limites des régions et portant leur nombre à 13 au lieu de 22.

Combien de conseillers par région ?

Les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants doivent disposer d'au moins 2 conseillers régionaux, contre 4 pour les départements dont la population est égale ou supérieure à 100 000 habitants.
Ainsi, 1 757 conseillers régionaux vont donc être élus dans toute la France. En fonction des nouvelles régions définies ceux-ci seront repartis de la façon suivante :

- Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine : 169
- Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 183
- Auvergne et Rhône-Alpes : 204
- Bourgogne et Franche-Comté : 100
- Bretagne : 83
- Centre : 77
- Guadeloupe : 41
- Ile-de-France : 209
- Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées : 158
- Nord-Pas-de-Calais et Picardie : 170
- Basse-Normandie et Haute-Normandie : 102
- Pays de la Loire : 93
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 123
- Réunion : 45

Et combien de conseillers pour la région ?

Dans la région Nord/Pas-de-Calais/Picardie il y aura 170 conseillers régionaux (tous départements confondus) répartis de la façon suivante :

Aisne : 15 conseillers (2 suppléants)
Pas-de-Calais : 42 conseillers (2 suppléants)
Nord : 74 conseillers (2 suppléants)
Somme : 16 conseillers (2 suppléants)
Oise : 23 conseillers (2 suppléants)

Compétences du conseil régional

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle possède de nombreuses compétences, notamment dans :

- le développement économique (soutien aux entreprises, définition d'un schéma régional de développement),
- la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées,
- le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle et le soutien à l'enseignement supérieur,
- l'aménagement du territoire,
- les transports routiers (non urbains) et ferroviaires.

Mais aussi l'environnement, le tourisme, le sport, la culture, le développement des ports et des aéroports, la protection du patrimoine, la gestion des fonds européens, l'aménagement numérique...

Mode de scrutin

Pour les élections régionales il n'y a pas de candidature individuelle.
Les listes sont régionales (tous les habitants d'une région reçoivent les mêmes), mais nous votons <u>pour une section départementale</u>.

Les conseillers régionaux seront élus **au scrutin de liste, proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.**

Chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région et doit obligatoirement comporter alternativement un candidat homme et une candidate femme.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin. Seules peuvent se présenter les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. Au second tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25 % du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Suite …

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être **de nationalité française**, **âgé de 18 ans révolus**, **jouir de ses droits civils et politiques** et **être inscrit sur la liste électorale** d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin, ou être **titulaire d'un mandat de vote par procuration**.

Le scrutin régional n'est pas ouvert aux ressortissants des pays membres de l'Union européenne.

Déroulement des élections

Les électeurs sont invités à se rendre dans leur bureau de vote munis de leur **carte électorale et d'une pièce d'identité.** Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h aux endroits habituels :

- **bureaux 1 et 2** à l'hôtel de ville, *rue Jean Jaurès,*
- **bureau 3** à la maison des associations, *rue Roger Salengro,*
- **bureaux 4 et 5** à la salle polyvalente, *rue Léo Lagrange,*
- **bureau 6** à la salle polyvalente, *rue Edmond Mille.*

Les électeurs sont invités, après un passage dans l'isoloir, à déposer dans l'urne et dans une enveloppe de couleur bleue, leur bulletin, sur lequel ils ne peuvent pas modifier l'ordre de présentation de la liste, ni ajouter de noms ni en retirer, sinon le bulletin de vote sera considéré comme nul.

Dépouillement : le dépouillement aura lieu à 18 h dans les 6 bureaux de vote de la commune.

Transport : les personnes ayant des difficultés à se déplacer et désirant cependant voter personnellement, sont invitées à se faire connaître auprès des services de la Mairie en appelant au 03.21.61.30.80, un service de transport assuré par la commune sera mis en place.

Vous ne pouvez pas assister aux élections les 6 & 13 décembre 2015
Pensez au vote par Procuration !!

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi. Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous avez la possibilité de faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place le jour du vote.

Qui demande la procuration ?

C'est le mandant qui demande la procuration, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : *obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention…* Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration, aussi c'est le mandant qui doit informer le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

C'est le mandataire qui vote, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations, dont une seule établie en France. Il vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Où et quand ?

La demande de procuration peut être établie au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger) du domicile ou du lieu de travail.

Elle doit être établie le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune du mandant avant le jour du scrutin.

Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, n'attendez pas le dernier moment !

Quels documents fournir ?

- un titre d'identité.
- un formulaire de procuration,
- l'identité complète du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance),

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- *avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).*
- *le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.*

Pour obtenir plus de renseignements concernant le vote par procuration s'adresser à l'hôtel de Ville d'Isbergues en appelant au 03.21.61.30.80.

Formulaire de demande de vote par procuration disponible en ligne : **www.service-public.fr**

Accueil de loisirs
de la Toussaint

L'accueil de loisirs, organisé par les « Francas » du Pas-de-Calais, a fonctionné du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2015 dans les locaux de l'école Ferry. C'est 108 enfants âgés de 2 à 14 ans qui ont participé à cette session dont le thème était « Voyage au bout du monde ».

Organisées en 5 groupes, les activités mises en place par l'équipe d'animation étaient variées et adaptées à l'âge des enfants.

Les plus jeunes, âgés de 2 à 5 ans sont allés visiter une escargotière à Saint Martin Choquel. Ils ont aussi pu s'amuser à « Zanzi boum » parc d'attractions couvert de Bruay-la-Buissière.

Les enfants âgés de 6/7 ans se sont rendus à « Star Fun » à Seclin où ils ont pu, entre autre, faire du trampoline. Ils ont également pu profiter d'une séance de cinéma au Mega CGR de Bruay-la-Buissière pour découvrir le film d'animation « Mune ».

Quant aux enfants de 8/9 ans une nuitée au gîte de Troisvaux, leur a été organisée et à cette occasion, ils ont pu découvrir les environs de l'abbaye de Belval. Le lendemain, ils ont pu apprécier un petit moment de détente au centre aquatique de Marconne et aussi découvrir « Polaris » lors d'une séance au planétarium d'Helfaut.

Pour les plus grands, âgés de 10 à 13 ans un programme tout aussi rempli avec une séance de cinéma à Bruay-la-Buissière pour découvrir le film « Aladin », puis petite visite d'une journée de la ville d'Arras, suivie d'une partie de bowling et de quelques instants de détente à l'Aquarena.

L'accueil de loisirs a mis en place une rencontre parents/enfants le jeudi 22 octobre. C'est un grand jeu sur les pays du monde qui a séduit aussi bien les enfants que les parents. C'est environ 80 personnes qui ont répondu présentes.

La soirée s'est terminée par une danse à la bourse du travail. Les animateurs et la directrice remercient les parents pour leur venue.

Téléthon

Pour la 29ème édition du Téléthon de nombreuses manifestations et animations diverses vous seront proposées par différentes associations de la commune, en collaboration avec la municipalité.

Vous trouverez ci-dessous le programme détaillé de ces manifestations :

Lundi 23 et Mardi 24 Novembre

A.P.E des écoles publiques de Molinghem :

Lundi 23 novembre : vente de crêpes à 16 h à la salle du Rietz pour les élèves du groupe scolaire Carnot

Mardi 24 novembre : vente de crêpes à 16 h à la cantine scolaire du groupe Pasteur pour les élèves du groupe scolaire Pasteur.

Vendredi 27 Novembre

Club « Vivre et Sourire » :

Concours de cartes ouvert à tous de 14 h à 19 h à la salle du club, rue Léo Lagrange.

Le club mettra un tronc à la disposition de ses membres du 24 novembre au 4 décembre afin de leur permettre de déposer leurs dons.

Programme du Téléthon...la suite...

Mardi 1er décembre

Ecole St Eloi - Ste Isbergue :
Vente d'objets Téléthon, vente de soupe, course familiale au matin à l'école

Jeudi 3 et Vendredi 4 décembre

Association des parents d'élèves F.C.P.E des écoles publiques d'Isbergues :
Vente de gâteaux aux écoles : Danton, maternelle Centre et écoles Ferry à 16 h.

Association des parents d'élèves du collège Maurice Piquet :
Vente de gâteaux pendant les récréations au collège

Jeudi 3 au Dimanche 6 décembre

Club des aînés du C.O.S.S.A.F :
Concours de belote (interne au club)

Permanence pour l'urne, restauration, tombola par vente de cases au profit du Téléthon à la salle du club des aînés d'Isbergues à la bourse du travail

Vendredi 4 décembre

Amicale laïque et A.P.E de Molinghem :
Récolte des pièces de 10 h à 11 h 30 dans les écoles primaire et maternelle du groupe Pasteur et de 15 h à 16 h dans les écoles primaire et maternelle du groupe Carnot.

Collecte par les différentes A.P.E dans les écoles de Berguette, le collège Maurice Piquet, pour les écoles d'Isbergues pendant la semaine du téléthon.

A.P.E des écoles publiques de Berguette :
Vente de crêpes toute la journée à l'école maternelle de Berguette

Club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem :
Concours de belote en interne au club à 19 h à la salle d'échecs du complexe Léo Lagrange

Club de javelots « La Plume » de Molinghem :
Initiation au javelot ouverte au public et concours inter-sociétaires de 17 h à 20 h à la salle du club, rue Léo Lagrange

Vendredi 4 et Dimanche 6 décembre

Société colombophile « Les Mosquitos » :
Vendredi 4 décembre : séances d'informations sur la colombophilie aux scolaires de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h à la bourse du travail.

Dimanche 6 décembre : exposition de pigeons voyageurs ouverte au public de 11 h 30 à 13 h et de 15 h à 18 h à la salle de la bourse du travail.
Prix d'entrée : 1 €
Participation de la société au profit du Téléthon.
Tombola vers 18 h 30

Samedi 5 Décembre

Amicale des joueurs de javelots d'Isbergues :
Démonstration et tournoi inter-sociétaires de 14 h 30 à 19 h à la salle du javelodrome, rue Emile Zola.

MANIFESTATIONS A LA SALLE LAMENDIN

A.P.E de Molinghem :
Vente de décorations de Noël de17 h 45 à 22 h 30

Harmonie Municipale d'Isbergues :
Prestation de l'école de musique de 17 h 45 à 18 h 30

Fanfare de Molinghem - Isbergues :
Concert de 18 h 45 à 19 h 45

Karaoké « Années 80 » (Animation David) :
de 20 h à 21 h

Ensemble pour Manon :
Spectacle de 21 h 15 à 22 h 30 et vente de cases

Amicale des écoles publiques de Berguette :
Tenue de la buvette

Association des parents d'élèves du collège M. Piquet : vente de crêpes

A.P.E du collège M. Piquet - A.P.E de Berguette A.P.E - F.C.P.E d'Isbergues :
Restauration rapide

Amicale laïque d'Isbergues :
Tenue de l'urne au profit du Téléthon de 17 h 30 à 21 h 30

Dimanche 6 décembre

Carabiniers Isberguois :
Concours de tir de 9 h à 12 h salle de tir du complexe Léo Lagrange

Pour le dépôt des dons, des urnes seront mises à la disposition de la population à la Bourse du Travail et à la salle Arthur Lamendin.

Le regroupement des dons se fera à l'hôtel de ville le Lundi 7 décembre 2015 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Rappel :
aucune quête n'est autorisée sur la voie publique

Menu des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, et maison des associations

Semaine du 30 novembre au 4 décembre

Lundi Betteraves - Salade, hachis Parmentier tartare, compote
Mardi Concombres - Epinards, riz, carré pané Glace
Jeudi Duo de carottes et céleri - Pâtes, carbonade Petit Louis, crème vanille
Vendredi Crêpe au jambon - Pommes de terres, choux fleur, cuisse de poulet - Fruit

Semaine du 7 au 11 décembre

Lundi Choux rouge - Rôti de porc, purée Vichy Pâtisserie
Mardi Salade aux deux fromages - Ebly, escalope à la crème - Fromage Blanc
Jeudi Potage aux oignons - Riz, brocolis, saumon - Gouda, fruit
Vendredi Coleslaw - Pâtes, bœuf carottes - Yaourt aromatisé

Semaine du 14 au 18 décembre

Lundi Macédoine - Pâtes à la carbonara - Fruit
Mardi Poule au riz - Chavroux, poire au chocolat
Jeudi Menu du Noël
Vendredi Endives aux pommes - Lasagnes Dessert varié

Cantines Pasteur et Carnot

Semaine du 30 novembre au 4 décembre

Lundi Macédoine de légumes - Sauté de porc au curry, pommes de terre frites - Yaourt aux fruits
Mardi Haut de cuisse rôti et jus de cuisson, petits pois carottes - Edam, fruit
Jeudi Potage à la tomate - Estouffade de bœuf mode, coquillettes et râpé - Crème dessert au chocolat
Vendredi Saumon à la sauce citron, courgettes, riz Carré Président, fruit

Semaine du 7 au 11 décembre

Lundi Haricots verts à la vinaigrette - Raviolis et fromage, salade - Biscuit Bio
Mardi Poisson meunière, gratin de choux fleurs et pommes de terre - Camembert, flan au caramel
Jeudi Bœuf mijoté sauce soubise, riz à la brunoise - St Paulin, fruit
Vendredi Chou râpé aux raisins - Burger de poulet, semoule, ratatouille - Yaourt aromatisé

Semaine du 14 au 18 décembre

Lundi Waterzoï de poisson sur lit de légumes, pâtes, râpé - Petit suisse nature sucré, fruit
Mardi Potage de légumes - Tarte au fromage, salade de pommes de terre piémontaise Fromage blanc aromatisé
Jeudi Terrine de St Jacques sauce curry Volaille à la crème d'asperges, pommes duchesses - Babybel, bûche
Vendredi Salade verte, steack haché sauce Bercy, purée de pommes de terre - Flan au chocolat

FÊTES ET GOÛTERS DE NOËL DANS LES ÉCOLES

Marchés de Noël

Jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2015
- à l'école ferry de 9 h à 16 h 30

Mardi 15 décembre 2015
- à l'école Danton de 9 h à 17 h

Fêtes et goûters de Noël

Dimanche 13 décembre
- à l'école St Eloi-Ste Isbergue à 15 h 45

Mardi 15 décembre
- à l'I.M.E « La petite Montagne » **à 14 h**

Mercredi 16 décembre 2015
- à l'école maternelle du Centre **à 9 h 15**
- à l'école maternelle Jules Ferry **à 10 h 15**

Jeudi 17 décembre 2015
- pour l'école maternelle de Berguette et élémentaire Billiau **à 14 h à la salle Edmond Mille**
- pour l'école maternelle Pasteur **de 13 h 45 à 16 h à la salle Léo Lagrange**
- pour l'école maternelle Carnot **de 13 h 45 à 16 h à la salle du Rietz**

Vendredi 18 décembre 2015
- pour l'école élémentaire Carnot **9 h 30, à la salle du Rietz**
- à l'école Danton **à 14 h 15**
- pour l'école élémentaire Pasteur **de 13 h 45 à 16 h à la salle Léo Lagrange**
- à l'école élémentaire Jules Ferry **à 15 h 15**

Illuminations de fêtes de fin d'année

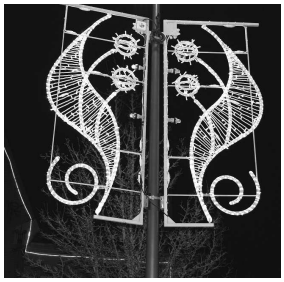

La Ville d'Isbergues organise pour la 10ème année une opération « illuminations » pour les fêtes de fin d'année. Elle est destinée à encourager, par une démarche personnelle ou familiale, la décoration de balcons, fenêtres, maisons individuelles, appartements, jardins, fermes, commerces… situés sur le territoire de la commune et à récompenser les plus belles réalisations.

Conditions de participation

Toute personne ou famille, propriétaire ou locataire, demeurant sur le territoire de la commune peut participer.
Le seul fait de décorer ou d'illuminer sa maison ou alentours pendant la durée de l'opération tient lieu d'inscription.

Les illuminations devront être visibles depuis la voie publique

La commune contribuera, comme chaque année, à l'illumination des rues et des bâtiments municipaux, mais ne participera pas à l'événement.

Dates

L'opération aura lieu **du 14 décembre 2015 au 2 janvier 2016** le lieu devra être illuminé dès 18 heures durant la période précitée.

Jury

Un jury, présidé par le Maire, composé de représentants de la municipalité et de plusieurs primés sillonnera l'ensemble du territoire de la commune, pendant la durée de l'opération de 18 h à 21 h au plus tard.
Les membres du jury ne pourront pas être primés ainsi que les élus(es) du Conseil Municipal et des Conseils Consultatifs.

Attribution et remise des Prix

Le jury décernera deux catégories de prix :
- le prix de la plus belle composition individuelle. *(maison, balcons et/ou jardin…) environ 60 réalisations seront primées*
- le prix de la plus belle vitrine commerciale*, environ 15 réalisations seront primées*

Les décisions du jury sont sans appel. Les lauréats seront prévenus individuellement à la mi-janvier et la liste des résultats sera affichée en mairie. Toute personne primée qui ne souhaiterait pas être considérée comme ayant participé à l'opération ou qui dérogerait à l'un des articles du présent règlement, notamment l'article 7, pourra se désister de son prix en se faisant connaître en mairie dans les trois jours suivant réception de l'avis d'attribution de lot.
Une remise de prix, présidée par Monsieur le Maire, sera organisée courant février 2016

Responsabilité, sécurité

Les illuminations seront réalisées par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Communication, publicité

La participation et l'acceptation d'un prix implique de la part de chaque lauréat, l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que les photos de la réalisation primée pour les besoins de communication de la commune, notamment par voie de presse.

La participation à l'opération vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

Stationnement : Nouvelle réglementation

Dans le cadre du plan national pour la sécurité routière, de nouvelles mesures législatives et règlementaires sont entrées en vigueur à compter du 1er juillet 2015. Le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 et principalement l'article 12 impacte directement la règlementation en termes de stationnement gênant. Ainsi, de nombreuses contraventions de 2ème classe (soit 35 €) ont été modifiées ou abrogées, avec notamment la création de contravention de 4ème classe (135 €).

Infractions abrogées et remplacées :

Arrêt ou stationnement gênant de véhicule :
- sur un trottoir, passage ou accotement réservé aux piétons,
- devant une bouche d'incendie,
- masquant la signalisation routière,
- sur une piste ou bande cyclable,
- en bordure d'une bande cyclable.

Infractions créées, à hauteur de 35 €

Stationnement gênant :
- d'une motocyclette sur un trottoir,
- d'un tricycle à moteur sur un trottoir,
- d'un cyclomoteur sur un trottoir.

Infractions créées à hauteur de 135 €

Stationnement très gênant d'un véhicule :
- sur un passage réservé à la circulation des piétons en traversée de chaussée,
- au droit d'une bande d'éveil de vigilance,
- masquant une signalisation routière à la vue des usagers de la voie,
- motorisé sur un trottoir,
- motorisé sur une voie verte,
- motorisé sur une bande ou piste cyclable
- motorisé en amont d'un passage piéton sur une distance de 5 mètres dans le sens de la circulation,
- motorisé au droit d'une bouche d'incendie,
- sur un emplacement réservé aux véhicules de transports de fonds ou de métaux précieux.
Arrêt d'un véhicule très gênant pour la circulation publique.

On apprend tout en dégustant... à l'école maternelle de Berguette

Cette année encore, les enseignants de l'école maternelle de Berguette ont une nouvelle fois proposé aux élèves, en collaboration avec les parents d'élèves et la municipalité, de prendre leur petit déjeuner à l'école.

C'est donc le mercredi 14 octobre que les petits élèves ont eu la joie et la surprise de découvrir leur salle de jeux aménagée en « self service » avec

quelques tables recouvertes d'ingrédients de toutes sortes, riches en calcium, vitamines et sucres lents,… pouvant constituer un déjeuner équilibré.

Chacun leur tour les enfants se sont rendu au « buffet » pour y composer leur petit déjeuner parmi les trois familles d'aliments proposées :

- *les produits céréaliers (tartines beurré, céréales,…),*
- *les produits laitiers (lait, yaourt, babybel, vache qui rit,..),*
- *les fruits (oranges, clémentines, pommes, kiwis, bananes,…).*

Les céréales, le « babybel » et la « vache qui rit » sont les aliments qui ont été le plus sélectionnés par les enfants. Quant aux autres produits tels que les fruits, ceux-ci ont eu un peu moins de succès, mais les enfants ont largement apprécié ce petit déjeuner, puisque la plupart d'entre eux sont revenus se servir une seconde, voire une troisième fois.

Le succès rencontré par ce petit déjeuner est l'aboutissement d'un travail effectué au préalable en classe par les élèves. En effet, quelques jours auparavant, les tout-petits ont étudié les différentes familles d'aliments : les laitages, fruits, céréales,…

Les élèves de grande section ont quant à eux effectué un travail plus approfondi en étudiant notamment leurs qualités nutritives. Ils se sont d'ailleurs rendus, le 5 octobre dernier, à la boulangerie « Aux délices de Michel » sur la place Lamartine pour découvrir le métier de boulanger. Ils ont participé à la fabrication des baguettes. Le boulanger, M. Delhaye, a fait avec eux des cookies, des meringues et des petits pains au chocolat qu'il leur a gentiment offert pour qu'ils puissent les déguster à l'école et à la maison.

Tous les élèves ont ainsi pu apprendre par ces enseignements l'importance de prendre un petit déjeuner pour avoir l'énergie et les forces nécessaires pour pouvoir se concentrer et bien travailler tout au long de la journée.

Le permis internet à l'école Francis Billiau

C'est le vendredi 6 novembre dernier que les élèves de CM2 de l'école Francis Billiau ont eu la joie de recevoir leur permis internet. En effet, dans le cadre de l'opération « Permis internet pour les enfants » qui se déroule actuellement dans toute la France, l'adjudant Dupont et l'adjudante Dieu de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (B.P.D.J) d'Arras, sont intervenus dans la classe de M. Melin, afin d'alerter les enfants sur les risques que peut présenter Internet.

L'intérêt de cette démarche est de faire comprendre aux élèves qu'internet présente des dangers s'il est mal utilisé et que les risques peuvent facilement être évités avec un peu de bon sens pour permettre d'accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité.

Lors de cette première visite, les gendarmes ont distribué aux enfants un petit livret « le code de bonne conduite sur internet » comprenant quelques règles de bons sens donnés aux parents et aux enfants ainsi qu'une trentaine de codes de bonne conduite à appliquer quand on surfe sur le web.

Afin d'impliquer les parents dans le processus d'accompagnement de l'enfant, ce code comporte également une partie « guide pour les parents » qui leur apporte les principaux conseils pour protéger leur enfant ainsi qu'une charte parents/enfants symbolisant l'engagement des deux parties à respecter les règles de prudence.

Hormis ce petit livret, un DVD comprenant quelques séances animées et des conseils pratiques sur l'utilisation d'internet, a été remis à l'enseignant afin qu'il puisse dispenser durant les heures de classe la formation à l'utilisation d'internet aux élèves.

Quelques temps après, les deux gendarmes sont intervenus une seconde fois en classe afin de faire passer aux enfants un petit examen sous forme de questionnaire à choix multiple à remplir, comprenant 10 questions.

Ce n'est que lors de leur troisième et dernier passage dans la classe des CM2 que l'adjudant Dupont et l'adjudante Dieu ont remis solennellement le **Permis Internet** aux enfants, en présence des parents qui ont été conviés pour l'occasion.

La semaine du goût dans les écoles...

À l'école maternelle Carnot...

Cette année la semaine du goût a commencé un peu en avance dans les écoles. En effet, l'école maternelle Carnot a débuté son exploration dans le domaine du goût, le mercredi 7 octobre, avec une animation sur la

pomme assurée par Katia Mollet, animatrice à la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F). Ainsi, les élèves de moyenne et grande section ont découvert l'évolution du pommier au fil des saisons, ils ont joué à un jeu tactile, et dégusté quelques variétés de pommes très appréciées !

Le goût était bien le point phare d'un bon nombre d'activités qui se sont succédées à l'école maternelle Carnot :

- lundi 12 octobre, les élèves de petite section ont préparé de la compote de pommes (savourée le lundi après-midi), pendant que les élèves de moyenne et grande section réalisaient deux soupes : à la tomate et aux légumes servies lors du repas de midi du mardi.
- mardi 13 octobre, la classe de petite section a préparé une soupe à la de citrouille que les enfants ont appréciée lors du repas de mercredi.
- mercredi 14 octobre, les moyens-grands ont réalisé des brioches nature, au beurre et au chocolat, qui ont servi de petit déjeuner le jeudi
- jeudi 15 octobre, des gâteaux aux poires ont été réalisés pour fêter les anniversaires du mois d'octobre

qui ont dégustés par les enfants l'après-midi.
- vendredi 16 octobre, les élèves de l'école élémentaire ont apporté à l'école maternelle des gâteaux préparés la veille qu'ils ont tous partagé ensemble dans un grand goûter !

L'école tient à remercier tous les parents bénévoles sans qui cette opération n'aurait pu avoir lieu, tant par leur présence active que par le don de fruits et de légumes, ou le prêt de machines à pain !

À l'école maternelle centre...

A l'école maternelle centre, c'est la pomme qui était à l'honneur pour cette semaine du goût. En effet, jeudi 15 octobre dernier Katia Mollet, animatrice à la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F) est passée rendre visite aux touts petits/petits de Mme Martel et aux petits/moyens de Mme Mercier de l'école maternelle Centre afin de leur faire découvrir un fruit de saison : la pomme.

Katia est arrivée dans la classe avec un pommier en carton et a commencé à raconter aux enfants l'histoire de la naissance de la pomme. « Tout a commencé avec le pommier » leur explique-t-elle. « Alors que celui-ci était en fleurs, une petite abeille est

passée par là pour aspirer le nectar qu'elles contiennent et transporter avec leurs pattes le pollen permettant ainsi aux jolies fleurs de se transformer en pommes. Oui mais, de quelle couleur ? » Eh bien, tout dépend de la variété à laquelle ils appartiennent !

Katia a remis aux enfants le dessin d'une pomme que les enfants se sont appliqué à colorier avec des feutres selon les différentes couleurs du fruit (jaune, vert, rouge). Les enseignants ont ensuite aidé les élèves à découper leur « chef d'œuvre » puis les enfants sont allés chacun leur tour coller leur pomme sur l'une des nombreuses fleurs de l'arbre en carton.

Après cette petite séance de travail manuel, Katia leur a proposé de participer à un petit jeu avec la « boîte à toucher ». Un à un, les enfants devaient glisser leur petite main dans cette mystérieuse boîte pour tenter de découvrir ce qu'il pouvait y avoir à l'intérieur. Oui mais sans regarder !!! Parmi les réponses indiquées sur le petit dépliant remis par Katia aux élèves, les enfants pouvaient choisir entre : poire, pomme, orange, banane,

tomate, balle de tennis, noix, pomme de terre, noisette, la terre…

Pendant que leurs camarades se concentraient afin de déterminer ce qui se cachait dans la boîte mystère, les autres enfants s'appliquaient à colorier les quatre dessins représentant le pommier suivant les différentes saisons (printemps, été, automne, hiver).

Pour terminer cette agréable matinée, Katia a présenté cinq variétés de pommes (la reinette de France, la Cybèle, l'éclat, la Jonagold de pays et la Jacques Lebel) reconnaissables par leurs particularités (acide, sucré,…) qu'elle a d'abord demandé aux enfants de sentir pour enfin les déguster et indiquer sur le petit livret, « j'aime », « j'aime sans plus », ou « je n'aime pas ».

Troyes... Les soldes !!

Samedi 23 janvier 2016

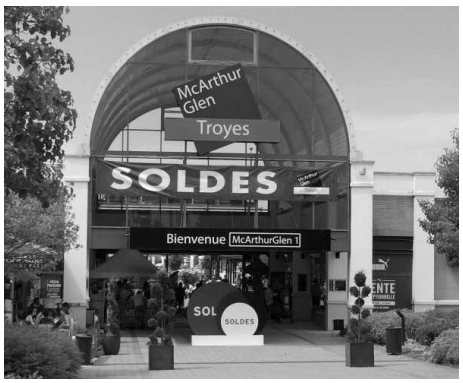

6 h 30: départ de l'Hôtel de Ville d'Isbergues
6 h 35 : départ de la poste d'Isbergues
6 h 45 : départ de la mairie annexe de Berguette
6 h 50 : départ de la mairie annexe de Molinghem
7 h : départ du parking « Carrefour Market » de Lillers

Route sur la Champagne

11 h : arrivée (heure approximative selon l'arrêt du matin) sur le site de Pont Ste Marie
18 h : départ pour notre région

Petit arrêt en cours de route pour une restauration libre

23 h : arrivée sur Lillers et dépose des participants sur les autres lieux du matin.

Prix du voyage (transport uniquement) :
28 € pour les amicalistes
35 € pour les non amicalistes

Pour tous renseignements et réservations :

- **M. Guy Olivier,** ***4 rue Jean Jaurès (03.21.02.14.76)***
- **M. Robert Thulliez,** ***118 impasse Jean Jaurès (03.21.02.91.11)***
- **M. Jean-Pierre Wattel,** ***545 rue Danton (03.21.02.14.64).***

Tout désistement non parvenu dans les 15 jours précédant le voyage, ne sera plus pris en considération.

Loto exceptionnel

samedi 10 janvier 2015

Pensez à retenir cette date !!

L'amicale laïque organise le **samedi 9 janvier 2016** un loto exceptionnel à la **salle Edmond Mille** avec plus de **4 500 € de lots à gagner** : *5 téléviseurs, ordinateur, sèche linge, congélateur, fauteuil, voyage pour 2 personnes, sacoche d'outillage, desserte, cafetière programmable, grille viande… et de nombreux autres lots.*

L'ouverture des portes est prévue à 15 h 30
le début du loto à 17 h.

Le prix des cartons est fixé à :

2 € le carton - 8 € les 6 et 16 € les 13.

Au cours de la soirée, il y aura :

- un **quine spécial** : 1,50 € le carton,
- une **vitrine** : 2 € le carton,
- un **loto gratuit** pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

Buvette et restauration sur place.

Agenda

Jeudi 3 décembre :
Fête de saint Eloi du foyer des anciens du C.O.S.S.A.F (salle du foyer)

Mercredi 9 décembre :
- vente braderie de l'action sociale d'urgence (bourse du travail)
- fête de Noël du C.E Apéram (salle Lamendin)

Samedi 12 décembre :
- assemblée générale de la société de javelots « La plume de Molinghem » (salle du club)
- fête de Noël des A.C.V.G U.F. d'Isbergues (bourse du travail)
- challenge « Joseph Hoffer » de l'E.S.I athlétisme (complexe Basly)

Dimanche 13 décembre :
- Fête de Noël de l'A.P.E.L et de l'A.E.P St Eloi Ste Isbergue (salle Lamendin)
- Compétition du club de karaté d'Isbergues (complexe Jaurès)

Mardi 15 décembre :
Goûter de Noël du club « Vivre et Sourire » (salle Léo Lagrange)

Mercredi 16 décembre :
Audition de Noël de l'Harmonie municipale d'Isbergues (salle Léo Lagrange)

Jeudi 17 décembre :
Goûter de Noël du foyer des anciens du C.O.S.S.A.F (salle du foyer)

Samedi 19 décembre :
- fête de Noël du C.E de la société UGO (salle Lamendin)
- goûter de Noël de l'E.S.D.I football (complexe Jean Jaurès)
- repas des anciens et supporters de l'E.S.D.I (bourse du travail)

Dimanche 20 décembre :
Journée de Noël des jeunes de l' E.S.I basket ball (complexe Basly)

Mardi 22 décembre :
Goûter de Noël du club des ainés de Berguette (salle Edmond Mille)

C.O.S de Berguette

Le Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S) de la commune associée de Berguette, avec l'aimable participation de la municipalité, organise son traditionnel goûter de Noël des anciens de la commune associée de Berguette, le **dimanche 20 décembre** prochain au complexe Edmond Mille à 15 h.

Les membres du C.O.S inviteront personnellement les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint.

Section danse de la M.J.E.P

La section danse de la Maison de Jeunes et d'Education d'Isbergues (M.J.E.P) vous invite aux « Portes ouvertes » qui se dérouleront à la salle d'exercices au sol « Jean Macé » **:**

- <u>pour la danse moderne</u> :

* le **samedi 12 décembre** 2015 de 10 h 15 à 13 h et 13 h 30 à 19 h 30

* le **mercredi 16 décembre** 2015 de 13 h 30 à 18 h

Tout au long de ces journées, vous ferez connaissance avec la section danse qui accueille les enfants dès l'âge de 4 ans, encadrés par Laurie, animatrice qui les fait progresser au fil des semaines par un travail sérieux et dynamique. Ainsi que le groupe des adultes le samedi en soirée de 18 h à 19 h 30.

Au cours de ces « Portes Ouvertes », le responsable de la section ainsi que les membres du bureau seront présents pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur le fonctionnement de la section.

Venez nombreux assister aux cours de danse des enfants, adolescentes et adultes. Ils vous feront partager leur plaisir de danser et seront ravis de votre présence.

Vous pourrez également découvrir pendant ces journées « Portes Ouvertes » « la Danse pour Tous » (Danse de Salon), le Hip-Hop.

- <u>pour la danse hip-hop</u> : avec Maxence
mardi 15 décembre 2015 de 18 h 30 à 20 h 30

- <u>pour la danse de salon</u> : avec Marie-Chantal et Jean-Paul Dehorter
mercredi 16 décembre 2015 : cours de 18 h 30 à 19 h 30.

- Ainsi que notre <u>notre cours de danse de salon pour débutants</u> avec Virginie et Thierry Kwasniak
jeudi 17 décembre 2015 de 19 h 45 à 20 h 45.

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de s'inscrire dans toutes ces disciplines.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler au **03.21.57.70.21** et demander la secrétaire de la section danse, Mlle Ferry, ou par courriel : section-danse@orange.fr ou joindre l'accueil de la M.J.E.P au 03.21.57.70.20.

Association Evasions

Pour vos vacances 2016, pensez à voyager avec l'association EVASIONS, une association locale qui vous propose des séjours où tout est compris et avec des facilités de paiement :

- du 30 mai au 3 juin : découverte des Pays-bas
Delf, Amsterdam, la région des polders, Gouda et son célèbre marché, le parc miniature de Madurodam, Rotterdam avec sa croisière dans le port, Kinderdijk et ses célèbres moulins à vent.
Le voyage s'effectuera avec un car « Grand tourisme » et vous serez logés pour la durée du séjour dans un hôtel « 4 étoiles » en pension complète.

- du 19 au 26 juillet : croisière fluviale à bord du « Princesse d'Aquitaine » de Croisi Europe (8 jours et 7 nuits), où nous naviguerons sur la Garonne et la Dordogne afin de découvrir l'estuaire de la Gironde, le Bassin d'Arcachon, et Bordeaux, Pauillac, Blaye, Libourne, Saint Emilion, Cadillac...
L'embarquement se faisant à Bordeaux, nous nous y rendrons en T.G.V et vos bagages seront ramassés 48 heures avant le départ, vous évitant ainsi la charge de les transporter.
Bien sur vous serez logés pour la totalité du séjour à bord du bateau de la compagnie CROISI EUROPE, où l'herbergement et les repas sont équivalents à un hôtel de luxe.

- du 3 septembre au 11 septembre : découverte de la Corse du Nord (4 nuits) et de la Corse du Sud (4 nuits) 9 jours et 8 nuits : *Bastia, Le Cap Corse, Porto, les Calanques de Piana, la Réserve de Scandola, Calvi, Corté, Ajaccio (maison natale de Napoléon, et la tombe de Tino Rossi), Bonifacio, Sartene, Porto Vecchio/ Aiguille de Bavella...*

Un seul changement de village vacances pour ce séjour en CORSE où vous vous y rendrez par avion.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces séjours ou si vous désirez de plus amples renseignements veuillez contacter le 06.05.29.77.69.

Les membres de l'association vous disent à très bientôt.

Ca s'est passé en OCTOBRE

La fête de la science *(du 2 au 17 octobre)*

Cette année encore, le Centre Culturel a mis la science à l'honneur avec des spectacles et des ateliers.

« Les Vendredis de la Science »

Trois spectacles ont été programmés chaque vendredi. Le premier, *Danse avec les signes*, mêlait l'art de la danse à une technique bien connue des enfants car étant un atelier proposé régulièrement à la Médiathèque : le light painting. Les effets lumineux créés ont époustouflé les spectateurs et l'alchimie avec les comédiens a été d'une beauté impressionnante.

Puis c'est l'histoire de la création de l'Univers qui a été contée aux enfants à travers le rap dans *Bactéries* de la compagnie L'Embardée. En musique et en rimes, ils ont pu découvrir l'évolution de notre monde et des espèces.

Enfin, place au rire et au théâtre burlesque avec *Les Sœurs Goguillon*, l'histoire de deux sœurs qui cherchent à maîtriser le temps grâce à des inventions loufoques et déjantées.

« Les Samedis de la Science »

Les adultes ont d'abord eu un atelier cuisine, et plus particulièrement sur la cuisine moléculaire. Les 20 participants ont rencontré Pierre Gouëllo, intervenant de l'association Les Petits Débrouillards. Il leur a par exemple montré comment réussir à coup sûr un superbe soufflet au fromage. La réussite de ce mets tient pour beaucoup à la composition moléculaire de l'ingrédient principal, le blanc d'œuf. Ils n'ont plus désormais qu'à impressionner leurs convives avec leurs talents de chimistes.

Puis les deux samedis suivants, ce sont les enfants qui ont passé *90 minutes au labo* et qui ont réalisé tout un tas d'expériences toutes plus amusantes les unes que les autres : une éruption mousseuse en mélangeant du vinaigre et du bicarbonate de soude, la chaleur d'une bougie qui fait remonter de l'eau dans un verre ou encore la force du souffle d'une éolienne.

« Quand j'étais petit… » atelier Scrapbooking *(vendredi 16 octobre)*

Dans le cadre de la « Semaine bleue », quinze de nos ainés venant de l'E.H.P.A.D, de la Résidence et des clubs se sont retrouvés le 13 octobre autour d'un atelier scrapbooking mené par la Médiathèque. C'est dans une ambiance très conviviale qu'ils ont pu personnaliser une photo qui leur tenait à cœur. Après une petite collation les participants sont repartis avec leur œuvre visiblement heureux de cet après-midi.

C'était ensuite au tour des mamies accompagnées de leur petits-enfants de mettre la main à la patte ! Le vendredi 16 octobre ils ont pu personnaliser ensemble deux photos qui leur étaient chères dans un même cadre, avec concentration mais non sans plaisir. Ces artistes d'un jour en sont ressortis réjouis et avec de bons souvenirs !

Tournoi de jeux vidéo *(du 20 au 24 octobre)*

Du 20 au 24 octobre, 80 jeunes de 6 à 17 ans se sont retrouvés dans la salle de spectacle pour un tournoi de jeux vidéo sur grand écran. La municipalité a souhaité faire découvrir le Centre Culturel sous un autre angle. M. Philippe Campagne, adjoint à la jeunesse et aux sports et Mme Nathalie Dereumetz, adjointe aux affaires scolaires et à la culture ont pris en charge, avec l'aide des employés du Centre Culturel, l'organisation de ce tournoi.

Suite …

Tournoi de jeux vidéo *suite…*

Trois jeux ont animé l'écran de la salle de spectacle : « FIFA », « Just Dance » et « Mario Kart ». Si les tactiques et le sens du jeu des footballeurs en herbe ont ému les amateurs du ballon rond, le suspense, les pièges et la stratégie des conducteurs ont mis les spectateurs de Mario Kart en émoi. Mais surtout, la danse a mis une superbe ambiance parmi les joueurs et a fait chavirer la salle.

Le public a chanté, dansé, encouragé et applaudi tous ces jeunes participants.

Le tournoi a été filmé pendant toute sa durée. La compétence des techniciens et informaticiens a permis de suivre les jeux sur grand écran et les joueurs sur un écran annexe. Un montage a été réalisé puis mis en ligne. Une retransmission sur l'écran extérieur s'est faite tous les soirs en différé et en direct le jour des finales.

Vingt quatre jeunes ont été récompensés par des trophées réalisés par « L'Atelier de Sobi » de la commune associée de Berguette et des bons d'achat à la boutique « Je Console » d'Aire-sur-la-Lys.

Cette semaine a été riche en évènements et la municipalité tient à remercier les partenaires qui ont aidé à la réalisation de ce projet et en particulier Pierrick, de l'association Ordiretro pour l'animation.

Un grand merci à tous les participants qui ont montré un sens du jeu, une stratégie hors du commun, mais surtout un fair-play qui a permis à tous de passer un agréable moment. Merci aussi au public d'avoir su entretenir le suspense et encourager ces jeunes talents.

Pour une première, ce fut une belle réussite.

Encore merci à tous !

Une Isberguoise récompensée lors du Tournoi !

La veille du tournoi de jeux vidéo un tirage au sort a été effectué parmi les nombreuses personnes qui se sont fait connaître au stand du centre culturel qui s'est tenu le Dimanche 20 septembre à l'occasion du Grand Prix Cycliste d'Isbergues-Pas-de-Calais.

Ce stand, qui rappelons le, était situé sous le chapiteau du village associatif organisé par la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F) lors du Grand Prix, présentait les différentes activités proposées par le centre culturel.

Sous des faux airs de sondage, les animateurs du stand sont allés à la rencontre du public afin de les questionner sur leurs habitudes de fréquentation du centre culturel, ce qu'ils aiment y faire ou tout simplement pour connaître les raisons pour lesquelles ils n'y viennent pas.

De nombreux visiteurs ont donc eu la surprise de découvrir toutes les possibilités qu'offraient la structure et suite à cela, quelques uns d'entre eux qui n'avaient pas jamais osé poussé les portes du centre sont passés quelques jours après pour s'y inscrire.

C'est donc l'une des visiteuse de ce stand, une Isberguoise, Mme Chantal Haerinck, qui a été récompensée, à la suite des demi-finales du tournoi de jeux vidéo, par un bon d'achat au Furet du Nord.

Halloween *(31 octobre)*

Pour la deuxième semaine des vacances, le Centre Culturel a sorti les toiles d'araignées et les citrouilles pour fêter Halloween.

Le mercredi 28 octobre, les Pas Tapons se sont transformés en monstres-chanteurs pour le concert de *Chasseurs de Monstres*. Sur scène, les enfants ont pu voir des vampires et des sorcières chanter et danser… bien loin des images féroces des contes. Un spectacle qui affichait complet où le rock et le swing des musiques ont mis une ambiance du tonnerre.

Puis le 31 octobre, le Centre Culturel est devenu un manoir hanté par des zombies et autres créatures étranges. Entre frissons et fous rires, cette journée a été riche en émotions pour quiconque osait franchir les portes. Dès l'arrivée, une mystérieuse caravane était installée sur le parvis. A l'intérieur, les comédiens de la compagnie « La Belle Histoire » accueillaient quelques spectateurs pour conter des récits frissonnants qui en ont fait hurler plus d'un…

Une fois les portes passées, le personnel du Centre Culturel et l'association Les Généraux du Vieux Monde étaient tous grimés et costumés pour vous mettre dans une ambiance inquiétante. Au détour d'un rayon de livres, un zombie pouvait vous attendre et vous suivre pour vous procurer de belles frayeurs.

Toute la journée, les Généraux du Vieux Monde vous invitaient à découvrir des jeux de stratégie, de plateau et de rôles sur cette thématique. Les plus petits ont également pu participer à un atelier où ils ont creusé leur propre citrouille-lanterne et ont fait une délicieuse soupe avec la chair du légume.

Pour les plus grands, la salle de spectacle les a accueillis avec *La TeRRible Baba Yaga*, un conte théâtral sur l'histoire d'une sorcière qui aimait manger… les enfants ! Plus de peur que de mal, l'histoire se finit bien pour les héros. Enfin, tous se sont réunis devant le Centre Culturel, déguisés en zombies et autres monstres, pour déambuler dans la ville d'Isbergues, à la tombée de la nuit. La « Zombie Walk » a réuni environ 500 personnes et les participants se sont amusés à effrayer les passants qui se trouvaient sur leur chemin…

Une journée riche en peurs, en frissons mais surtout en rires, car la bonne humeur est restée de rigueur !

Atelier Stop motion pour les 8-10 ans

(du 27 au 31 octobre)

Six enfants âgés de 8 à 10 ans ont découvert l'univers des vidéos animées. Par le biais d'un logiciel d'animation libre et néanmoins efficace, ils ont donné libre court à leur imagination en créant un film animé durant 5 séances de 2 heures d'animation, tous les matins du mardi au samedi de 10 h à 12 h.

Lors de la dernière séance, les enfants ont invité leurs parents à découvrir les films qu'ils ont réalisés.

Suite à cette séance de visionnage, Les enfants ont montré les coulisses de la conception de leurs vidéos animées en en créant un avec les parents.

Trois phases ont été vues par les enfants :

1/ la réalisation du film par le biais du logiciel pivot animator
2/ l'ajout de bruitage via un logiciel de montage
3/ l'ajout des génériques de début et de fin

Atelier retouches photos avec un logiciel libre *(gimp 2.8)*

Six adultes, adhérents à la médiathèque ont appris à prendre en main le logiciel libre Gimp 2.8 pour exécuter des retouches photos et des photomontages. L'atelier s'est tenu tous les matins de 10 h à 12 h. L'objectif était de prendre en main les différents outils mis à disposition pour effectuer des retouches photos de bases (retrait des yeux rouges) et plus complexes (création d'effets avec filtres). Les séances étaient jalonnées de plusieurs exercices pratiques permettant l'appréhension du logiciel.

Des ouvrages sur ce logiciel sont disponibles en prêt à la médiathèque pour se familiariser avec ce logiciel et aller plus loin dans les montages.

Atelier jeux

Le samedi 31 octobre, un atelier familial sur les jeux coopératifs a réuni une quinzaine de participants.

L'atelier jeux trouve son public. Des jeux originaux sur le thème de la coopération entre joueurs ont été présentés : le Verger, Hop, Hop, Hop, le jeu du loup et le parachute.

Le rendez-vous commence à bien être intégré par les adhérents qui sont demandeurs de ce type d'animations. L'approche des fêtes de Noël a permis aux parents d'avoir quelques idées de cadeaux ludiques. Certains parents apprécient ce temps d'échanges ludiques.

Les ateliers jeux continuent tout au long de l'année une fois par mois. Prochains rendez-vous :

- samedi 21 novembre de 14 h à 15 h 30 jeux divers (sur réservation de préférence)
- samedi 19 décembre de 14 h à 15 h 30 création d'un jeu

Sur réservation 10 personnes maximum

D'autres photos sont disponibles sur dropbox en suivant ce lien :

https://www.dropbox.com/sh/cq2yyy82jmn0d86/AAD2UNC6n1Z-wzmx0TGsbrvFa?dl=0

Lecture 14-18

En cette période de commémoration de la Grande Guerre, le Centre Culturel d'Isbergues organisait, le vendredi 7 novembre à 18 h, à quelques jours du 11 novembre, une lecture spéciale. Une dizaine de personnes était présente pour revivre oralement les textes écrits par les poilus et sélectionnés dans les nombreux livres disponibles à la Médiathèque. Les voix de Maurice Genevoix, d'Henri Laporte ou d'Emilie Carles ont à nouveau pu renaître. Cette lecture a était suivie d'un échange avec le public sur cette guerre, qui cent ans après, interroge toujours.

La rentrée littéraire *(7 novembre)*

Ce samedi 7 novembre de nombreuses personnes, dont des élèves du Lycée Anatole France, de Lillers, sont venues assister à la remise du premier Prix littéraire du Centre Culturel.

Une sélection de 30 romans de la rentrée littéraire était proposée aux lecteurs. Les participants ont pu emprunter les ouvrages et remettre leur avis et notation jusqu'au 4 novembre inclus. Au total, ce sont 109 avis notés qui ont permis d'établir un classement.

Et le vainqueur du premier prix du Centre Culturel d'Isbergues est « La perle et la coquille » de Nadia Hashimi, paru aux éditions Milady. Un grand merci à tous les participants !

Une maison sans chauffage, c'est possible ?

L'envolée des prix de l'énergie nous pousse aujourd'hui à construire des maisons de plus en plus performantes. L'évolution de la réglementation thermique (RT2012 pour le neuf), nous montre bien cette tendance.

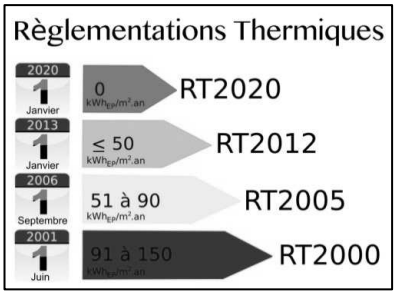

L'évolution des normes de construction

Depuis les années « 70 », les réglementations thermiques évoluent environ tous les 10 ans pour imposer des niveaux minimums de consommation.

Pour anticiper la réglementation…

Aujourd'hui, pour combattre l'envolée des prix, on doit concevoir des bâtiments économes. Les matériaux disponibles et l'évolution des techniques de construction permettent d'éviter la mise en œuvre d'un chauffage conventionnel (chauffage central). Le porteur de projet pourra alors s'appuyer sur les labels existants (Bâtiment à Energie Positive, Maison passive…)

Votre conseiller info-énergie est à votre disposition pour vous apporter des précisions.

Les bonnes adresses pour découvrir…

Pour affiner votre projet, plusieurs animations vous seront proposées en novembre autour des constructions performantes. A retenir, deux dates en novembre :

- le 12 novembre à Loos-en-Gohelle, le collectif des acteurs passifs en Nord Pas-de-Calais, vous invite à une journée inédite sur le bâtiment de demain.

- les 13, 14 et 15 novembre, les journées portes ouvertes organisées par la « Maison Passive France ».

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller info-énergie

ESPACE INFO ENERGIE EN BREF

Un Espace Info-Energie est un lieu neutre, objectif, gratuit et indépendant où l'on peut obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie. L'Espace Info-Energie rappelle que le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller Info-Energie relève de la seule responsabilité du public. Les EIE sont financés par l'ADEME, le Conseil Régional et les collectivités.

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES CONSEILS TECHNIQUES SUR VOS TRAVAUX,ET SUR LES AIDES FINANCIERES ?

N'hésitez pas à contacter votre conseiller à :

L'Espace Info-Energie du Pays du Ternois et du Pays de la Lys romane : 03.21.47.95.59
06 12 65 77 22
eie-ternois-lysromane@inhari.fr

RAMASSEZ LES DEJECTIONS DE VOTRE ANIMAL, UN GESTE SIMPLE ET RESPONSABLE... POUR UNE VILLE PROPRE

Des plaintes sont régulièrement déposées en mairie concernant les déjections canines. En effet, il y a de plus en plus de chiens, à qui l'on ouvre la porte pour faire leur petit besoin quotidien, laissant derrière eux pas mal de dégâts, sans oublier le maître bienveillant qui regarde, mais sans ramasser !!! On ne peut plus marcher sur un trottoir sans y voir de superbes spécimens qu'il faut éviter en slalom.

Pour ceux qui auraient l'infortune de marcher dedans, non seulement elles sont nauséabondes (même si la coutume dit que marcher du pied gauche dans une crotte de chien porte bonheur !!), mais elles peuvent également provoquer des accidents. Il peut arriver que des personnes âgées soient grièvement blessées en glissant dessus.

Sachez que pour ce type d'infraction, le propriétaire du chien risque une peine pouvant aller jusqu'à 450 €.

Se reporter à **l'article R. 632-1 du code pénal** qui dispose que : *" est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ".* **OU encore** à **l'article R. 116-2 (4º)** du code de la voirie routière qui punit de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de laisser répandre *" sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public ".*

L'animal est certes le meilleur ami de l'homme mais, malheureusement, au vu des négligences quotidiennes ; les maîtres cités ci-dessus devraient aider leurs amis dans le respect de chaque citoyen de la commune.

Aussi, lors des promenades quotidiennes de votre animal de compagnie, n'oubliez pas de prendre un sachet pour ramasser ses déjections.

Maison de l'Enfance et de la Famille

Route de la victoire

Bureaux 1, 2 et 3

Protection Maternelle et Infantile :
Consultation des nourrissons :
Mardi 8 décembre de 8 h à 12 h
Mercredi 16 décembre de 8 h à 12 h sur rendez-vous
03.21.54.63.20
Atelier d'éveil :
Mardi 15 décembre de 9 h 15 à 12 h
Inscription au 03.21.54.63.30
Atelier parentalité organisé par la CAF :
Jeudi 3 et mercredi 16 décembre de 14 h 15 à 16 h

Bureau 4

Habitat insertion : *sur et sans rendez-vous*
Les lundis 7 et 21 décembre de 14 h à 17 h
03.91.80.12.12
Sécurité sociale : *sans rendez-vous*
Les mardis 1er, 8 et 15 décembre de 9 h à 11 h 45
3646
Conciliateur de justice (Mme Laurant) :
Vendredi 11 décembre de 9 h 15 à 12 h sans rendez-vous

Bureau 5

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :
sur rendez-vous
Les lundis 7 et 21 décembre au matin
Le mardi 8 décembre après-midi
Le mardi 22 décembre au matin
Les jeudis 3 et 10 décembre au matin
Le vendredi 4 décembre au matin
03.21.54.63.20

Bureau 6

Caisse d'Allocations Familiales : *sans rendez-vous*
Les mardis 1er, 8 et 15 décembre de 9 h à 12 h
0810.25.62.10

Petite enfance

Crèche 1, 2, 3 soleil, groupe babilou : (*53 rue L. Blum)*
Accueil de votre enfant de 10 semaines à 4 ans en régulier et/ou occasionnel
isbergues@babilou.com
03.21.56.21.71 - 09.61.62.40.31

Personnes âgées

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois gérontologie :
Le 2ème vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**
Aide aux salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie : **39 60**

A.S.S.A.D (***A****ssociation de* ***S****oins et* ***S****ervices* ***à D****omicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile.* **03.21.95.42.52**

E.H.P.A.D « Les Orchidées » :
57 rue Léon Blum, service administratif ouvert du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h **03.91.82.84.80**

Social

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**
Présidente : Mme Carré
Le mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h
Pas de portes ouvertes en décembre
03.21.02.68.40

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**
Borne « Visio guichet », tous les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h à l'hôtel de ville.

Secours Catholique : *Le mardi de 14 h à 16 h au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**
Portes ouvertes le jeudi 10 décembre de 10 h à 17 h

C.O.S.S.A.F *(B. Podvin) :*

Le lundi 14 décembre de 10 h 30 à 11 h 30 à la maison des associations

Groupe « AG2R la Mondiale » :
Salle Edmond Mille, sur rendez-vous au ***03.21.46.47.03***

Point logement jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

Environnement / Habitat

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.54.40

Déchetterie :

En période d'hiver, ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. ***L'accès à la déchetterie est fermé 15 minutes avant l'horaire indiqué.***
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

Aide juridique

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Famille de Béthune (C.I.D.D.F) :

Le 1er lundi de 14 h à 17 h, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements l'après-midi **03.62.61.48.90**

Anciens combattants

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16 h à 17 h à la maison des associations
sur rendez-vous **03.21.26.51.79**

France Mutualiste :

Le vendredi 11 décembre de 14 h à 17 h à la mairie annexe de Molinghem.

URGENCES

S.A.M.U	**15**
Pompiers	**18**
Centre anti-poison	**08.00.59.59.59**
S.O.S mains	**03 20 95 75 00**
Centre des grands brûlés	**03 20 44 59 62**
Gendarmerie d'Isbergues	**03.21.54.72.15**

Santé

Médecins :

Dr Thérèse Buissart	**03.21.61.98.90**
Dr Véronique Han-Denoeud	**03.21.02.17.83**
Dr Gilles Duparcq	**03.21.02.16.71**
Dr Patrice Favier	**03.21.61.78.04**
Dr Philippe Geille	**03.21.02.12.88**
Dr Thierry Hautcoeur	**03.21.02.16.07**
Dr Christian Hollebecque	**03.21.54.02.80**
Dr Domitille Caron	**03.21.54.02.80**
Dr Jean-François Leduc	**03.21.64.19.10**
Dr Philippe Mannechez	**03.21.61.78.03**
Dr Michel Stopin *(Guarbecque)*	**03.21.25.82.27**
Dr Gabriel Buissart *(Ham en Artois)*	**03.21.66.04.11**
Dr Dominique Bernard *(Norrent Fontes)*	**03.21.02.04.63**
Dr Christophe Caron *(Norrent Fontes)*	**03.21.25.14.14**
Dr Henri Chrétien *(Norrent Fontes)*	**03.21.27.35.63**

Médecin de garde :
En semaine de 19 h 30 jusqu'au lendemain 8 h,
le samedi de 12 h jusqu'au lundi 8 h **03.21.71.33.33**

Pharmaciens :

Pharmacie Beauvillain	**03.21.02.01.33**
Pharmacie de la place	**03.21.01.10.20**
Pharmacie de Berguette (M. Benoît Bout)	**03.21.26.59.50**
Pharmacie des aciéries (Melle Minart)	**03.21.02.11.63**

Pharmacie de garde :

08.25.74.20.30
www.servigardes.fr

Ambulanciers :
Isbergues Ambulances **03.21.02.17.08**

Infirmières :

Mmes Brisset et Dhaese et M. Parent	**03.21.61.78.07**
	06.72.36.00.78
Mmes Deram, Lesecq, Laversin, Cauwet	**03.21.25.85.66**
Mme Monique Feron	**06.16.76.23.30**
Mme Anaïs Walle	**06.18.73.58.53**
Mme Caroline Vidogue	**03.21.38.79.72**

Laboratoire d'analyse médicale : **03.21.61.53.53**

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* **03.21.95.42.52**

Point écoute toxicomanie : **08.00.26.10.00**

Administrations

Hôtel de ville : **03.21.61.30.80**
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanence état-civil : *le samedi matin de 10 h à 12 h*

Courriel : **contact@ville-isbergues.fr**
Site internet : **www.ville-isbergues.fr**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Emile Zola **03.21.61.39.72**

Mairie annexe de Berguette :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Edmond Mille **03.21.26.59.18**

Mairie annexe de Molinghem :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Lamartine **03.21.61.59.95**

Services techniques :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Anatole France **03.21.61.36.66**

Centre culturel :
***mardi** de 14 h à 18 h, **mercredi** de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, **vendredi** de 14 h à 19 h, **samedi** de 10 h à 17 h (sans interruption)*
rue Léon Blum **03.21.02.18.78**

Police municipale :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.30.80

Trésorerie :
rue Jean Jaurès **03.21.02.11.15**

Services / dépannages

SAUR : (eau)
numéro d'urgence 24 h sur 24 **03.60.56.40.08**
service clientèle **03.60.56.40.00**

VEOLIA : (assainissement) **03.21.52.99.89**

E.R.D.F : dépannage 24 h sur 24 **09 726 750 62**

GAZ : dépannage 24 h sur 24 **0 810 433 062**

France Telecom : **10 13**

Emploi - Formation

Boutique de Gestion Espace (B.G.E) :
Conseils en création d'entreprise, les mercredis 2 et 16 décembre à la M.J.E.P,
sur rendez-vous à partir de 9 h **03.66.72.84.02**

M.J.E.P : *8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30* **03.21.57.70.20**

Pôle emploi de Lillers : **39 49**

Relais emploi alpha : **03.21.25.61.68**

Ecole municipale de musique :
Directeur : Christophe André **06.61.07.98.11**